

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : helene.chouinard@csdps.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/72890e6665be836dad2839ff>

Date d'obtention : 2023-12-05 18:39:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les éléments réflexifs sont formulés de façon concise et précise. Parler à la victime et à l'auteur du signalement. Les rassurer. Évaluer l'incident en posant des questions. Remplir la grille d'évaluation. Vérifier l'information en demandant à la victime s'il y a d'autres personnes au courant. Les rencontrer en complétant la grille d'évaluation. Les rencontrer un à la fois. Parler à l'instigateur pour obtenir sa version.

Dans le cas d'un acte malveillant, aviser le service de polices. Déterminer avec eux quand et comment aviser les parents. Faire un signalement à la DPJ. En ce qui concerne un cas d'acte impulsif, je dois suivre toutes les étapes. Rencontrer individuellement et rapidement l'auteur, la victime et les autres élèves impliqués. Remplir la grille d'évaluation. Consulter les règlements de l'école afin de déterminer s'il y a eu infraction au code de vie. En cas de situations pouvant impliquer l'usage, la possession ou la diffusion de pornographie juvénile, je dois confisquer temporairement tout appareil électronique afin d'arrêter la diffusion des images. Demander à l'élève d'éteindre son cellulaire et de placer le cellulaire dans une enveloppe scellée en présence de l'élève. Par la suite, je dois communiquer avec les policiers. Communiquer avec les parents de la victime, de l'auteur et des autres personnes concernées afin de leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir. Pour terminer, je dois faire un signalement à la DPJ.

La nuance entre un cas d'un acte impulsif et un cas d'un acte malveillant, c'est que le 1er, je dois suivre toutes les étapes mentionnés plus haut et pour le 2ème, je dois communiquer avec le service de police dans les plus brefs délais. C'est eux qui prendront en charge la situation. Par la suite, je dois déterminer avec les policiers quand et comment informer les parents de l'auteur et des autres personnes concernées. Pour terminer, m'assurer qu'un signalement a été fait à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est très important que peu importe la situation, l'intervenant doit se montrer rassurant. Pour la 1ère mise en situation, lorsqu'une personne vient signaler une situation qui concerne une autre personne, je dois déclencher le protocole sexto en rencontrant l'auteur du signalement afin d'obtenir toutes informations pertinentes. Par la suite, rencontrer la personne qui est venue dénoncer la situation en remplissant la grille d'évaluation. L'auteur (Meghan) mentionne qu'elle a envoyé une photo à son

copain et que cette photo a été prise de façon volontaire. À sa connaissance, la photo n'aurait pas été partagée par son copain. Puisque j'estime qu'il n'y a pas de malveillance, je rencontre l'instigateur afin d'obtenir sa version des faits. L'instigateur (William) collabore en mentionnant qu'il est prêt à compléter la grille d'évaluation et de remettre son cellulaire. Il mentionne qu'il a toujours la photo dans son téléphone et qu'il ne l'a jamais partagé. Je dois communiquer avec le service de police qui prendra la situation en charge et qui remettra le cellulaire. Les policiers feront une rencontre de sensibilisation sexto. Dans les deux cas, si l'auteur ou l'instigateur refusent de collaborer, je dois en aviser les policiers le plus tôt possible afin d'éviter la propagation d'images et les répercussions qui pourraient arriver. Dans la 2ème situation, c'est l'auteur elle-même qui vient dénoncer une situation la concernant. Elle s'inquiète car elle a envoyé une photo intime d'elle à un élève de son école. Elle demande une intervention de ma part car elle craint que la photo soit partagée à grande échelle. Dans cette situation, ce que je retiens, c'est que je dois déclencher le protocole sexto et compléter la grille d'évaluation avec l'auteur (Meghan). En évaluant la grille complétée, j'apprends que la photo est un autoportrait de l'auteur en maillot de bain sur une plage.

Même si ce n'est pas de la pornographie juvénile au sens de la loi, je devrai quand même rencontrer la personne qui a reçu la photo (William) pour remplir la grille d'évaluation et traiter le dossier conformément aux règlements de l'école.

Dans la 3ème situation, je retiens que lorsqu'il ne s'agit pas d'un cas d'application du protocole sexto, je réfère le parent au service de police et j'offre du soutien au besoin au fils qui a partagé des images intimes à un jeune garçon. Je retiens également que lorsque c'est le fils (Nicolas) lui-même qui vient me voir pour mentionner qu'il était impliqué dans un cas de sextage avec un autre élève de l'école. Refusant d'aller au poste de police et ayant des antécédents de partage de photos intimes avec un élève d'une autre école, je dois déclencher le protocole sexto. Il est important de connaître la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Cela m'aidera à guider la suite de mon intervention. En prenant connaissance de l'évaluation, d'autres personnes s'ajoutent à la situation. Kevin menace de publier des photos intimes de Nicolas en lui demandant 100\$. De plus, la meilleure amie de Nicolas a reçu une photo intime de ce dernier et assure l'avoir effacé immédiatement. Son autre amie Christelle a vu 2 images car Kevin lui a montré. Ce que je retiens dans cette situation, je dois continuer le protocole sexto en rencontrant individuellement les 2 amies de Nicolas. C'est très important pour la suite de l'intervention. À la suite de ces 2 rencontres, son amie mentionne que Kevin souhaite se venger et sa meilleure amie mentionne qu'il y aurait d'autres élèves qui auraient reçu des photos mais ne sait pas qui sont les personnes. Vu qu'il s'agit d'un acte malveillant de Kevin, je ne complète pas la grille d'évaluation avec lui. Je dois quand même rencontrer Kevin, lui expliquer la situation et confisquer son cellulaire. La confiscation de l'appareil pourra rapidement stopper la propagation des images. Il est très important d'en informer le service de police pour la prise en charge. Ce que je retiens c'est que si des journalistes veulent en savoir plus sur une situation, je dois leur dire que je ne peux répondre. Je leur dis que je parlerai aux responsables de la communication du centre de services scolaires qui eux pourront faire un retour.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ce que je vais trouver délicat lorsque j'aurai à faire mes premières interventions, ce sera de parler au jeune instigateur afin d'obtenir sa version des faits. Ces explications aideront à mieux comprendre l'intention de son geste. Mais est-ce qu'il va collaborer ou non?

Ce qui me rassure c'est que la trousse sexto est très bien faite et facile à mettre en place.